

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 445

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert,  
M. Molac, Mme Pinel et M. Pupponi

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« ville »,

insérer les mots :

« , des quartiers urbains en difficulté, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Après l'adoption en commission d'un amendement visant à intégrer les « quartiers prioritaires de la politique de la ville », il nous importe de faire confirmer au sein de cet article 2 que les thématiques relatives aux quartiers urbains en difficulté seront partie intégrante des missions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.